



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Rés
a
Mon
be



15050355

Déposé / Reçu le

25 MAR. 2015

Greffé

au greffe du tribunal de commerce
français de Bruxelles

N° d'entreprise : 478.654.319

Dénomination

(en entier) : **POUR LA SOLIDARITÉ**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Coenraets 66 à 1060 Bruxelles

Objet de l'acte : **Composition de l'AG et du CA - Modification des status - Pv de l'AG du 25/02/2015**

1. Le PV de l'AG du 27 mars 2014 est approuvé.

2. Les démissions de Christine Kulakowski, domiciliée Avenue Van Goidtsnoven 47 à 1180 Bruxelles et Denis Van Dosselaere, domicilié Rue du Batty 23 à 4000 Liège sont enterinées. L'AG les remercie pour leurs contributions au développement de l'association.

3. Les membres du Conseil d'administration démissionnent et sont élus au nouveau CA : Françoise Kemajou, Pierre Schoemann et Denis Stokkink.

4. La proposition de modifications des statuts est approuvée.

- Article 25 : à supprimer

- Article 29 :

* "Le Conseil d'administration est convoqué par le président ou, en cas d'empêchement par un autre administrateur"

CHANGEMENT : "Le Conseil d'administration est convoqué par deux administrateurs."

- Article 31 :

* "Le Conseil d'administration désigne en son sein au scrutin secret un administrateur délégué."

CHANGEMENT : "Le Conseil d'administration désigne en son sein au scrutin secret un ou plusieurs administrateurs délégués."

* "Le président, le secrétaire, le trésorier, l'administrateur délégué ou tout tiers mandaté explicitement à cet effet par le conseil d'administrateur... de dépôt."

CHANGEMENT : "Les administrateurs ou tout tiers mandaté explicitement à cet effet par le conseil d'administration... de dépôt."

* "Le président, le secrétaire, le trésorier, l'administrateur délégué ou tout tiers mandaté explicitement à cet effet par le conseil d'administration... tout autre service de messagerie."

CHANGEMENT : "Les administrateurs ou tout tiers mandaté explicitement à cet effet par le conseil d'administration... tout autre service de messagerie."

Denis Stokkink
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/04/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/04/2015 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

- Article 42 :

* "L'assemblée du 19 mars 2005 décide de prolonger le mandat des administrateurs suivant qui exerceront leur pouvoir en collège :

Denis STOKKINK, domicilié Avenue des sept Bonniers 205 à 1190 Bruxelles (NN : 56.09.22.069.25)

Denis VAN DOOSSELAERE, domicilié Rue du Batty à 4000 Liège (NN 56.04.22.087.69)

Pierre SCHOEMANN, domicilié Avenue des combattants à 1332 Genval (NN 57.03.13.177.69)

CHANGEMENT : "L'assemblée du 23 février 2015 décide de donner mandat aux administrateurs suivant qui exerceront leur pouvoir en collège :

Françoise KEMAJOU, domiciliée 54 rue Croisette à 1470 Baisy-Thy (NN : 69.01.17.014.59)

Pierre SCHOEMANN, domicilié 90 avenue des Combattants à 1332 Genval (NN 57.03.13.177.69)

Denis STOKKINK, domicilié Avenue des sept Bonniers 205 à 1190 Bruxelles (NN : 56.09.22.069.25)

- Article 43 :

* "Le Conseil désigne :

comme président : Denis Stokkink domicilié Avenue des sept Bonniers 205 à 1190 Bruxelles (NN : 56.09.22.069.25)

comme secrétaire : Denis Van Doosselaere domicilié Rue du Batty à 4000 Liège (NN 56.04.22.087.69)

comme trésorier : Pierre Schoemann domicilié 90 avenue des Combattants à 1332 Genval (NN 57.03.13.177.69)

comme délégué à la gestion journalière (agissant individuellement) : Denis Stokkink"

CHANGEMENT : "Le Conseil désigne :

comme délégués à la gestion journalière (agissant individuellement et séparément) : Denis Stokkink et Françoise Kemajou"

- Article 44 :

"L'assemblée du 19 mars 2005... commerce." : à supprimer

" Denis Stokkink, délégué à la gestion journalière"

CHANGEMENT

"Denis Stokkink et Françoise Kemajou, délégués à la gestion journalière"

5.Divers : à la suite de l'AG, le Conseil d'administration se réunit et décide de nommer Françoise Kemajou et Denis Stokkink délégués à la gestion journalière, agissant individuellement et séparément.

L'AG charge les délégués à la gestion journalière de publier au Moniteur belge les décisions approuvées ce jour.

Denis STOKKINK,
Président,
WLEPP